

Formules officielles agréées en matière de droit du bail à loyer

Le Département de l'économie a agréé les formules officielles suivantes en matière de droit du bail à loyer (art. 253 et suivants du Code des obligations) :

a. Formules de "Notification de hausse de loyer"

Nom	Date d'agrément
Chambre vaudoise immobilière	10 décembre 2007
Société coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL)	17 janvier 2008
COFIDECO SA	5 février 2008
Michaud & Burkhard SA	5 février 2008
Rytz & Cie SA	8 février 2008
Bernard Nicod SA	14 février 2008

b. Formules de "Notification de nouvelles prétentions"

Nom	Date d'agrément
Chambre vaudoise immobilière	8 novembre 2007
Rytz & Cie SA	9 novembre 2007
Bernard Nicod SA	29 novembre 2007
COFIDECO SA	21 février 2008

c. Formules de "Notification de hausse de loyer et/ou de nouvelles prétentions"

Nom	Date d'agrément
Régie de la Couronne	14 janvier 2008
Maus Frères SA	17 janvier 2008
ZivagVerwaltungen AG	17 janvier 2008
Livit SA	18 janvier 2008
Bâloise Assurances	24 janvier 2008
EPM Swiss Property Management SA	29 janvier 2008
Foncia Géco Chablais SA	5 février 2008
Coop Immobilien AG	7 février 2008
Helvetia	7 février 2008
PSP Swiss Property Management SA	8 février 2008
Jelmoli Immobilier Services SA	14 février 2008
TSAB Thurnherr SA	14 février 2008
Wincasa	25 février 2008

d. Formule de "Notification de loyer lors de la conclusion d'un nouveau bail"

Nom	Date d'agrément
Chambre vaudoise immobilière	8 novembre 2007

e. Formule de "Notification de résiliation de bail"

Nom	Date d'agrément
Chambre vaudoise immobilière	8 novembre 2007

A compter de cette publication dans la Feuille des avis officiels, seules les formules figurant dans la présente liste seront considérées comme des formules officielles agréées sur le territoire du Canton de Vaud.